IFC.D
FORMATION CARBONE ET DURABILITÉ

GUIDE PRATIQUE CPF

Abondement CPF : comment compléter le financement de votre formation ?

Focus sur la certification RS6970 – Bilan Carbone®

Une certification professionnelle pour piloter la stratégie climat d'une organisation en mobilisant la méthodologie Bilan Carbone®.

Sommaire

1. Qu'est-ce qu'un abondement CPF ? 2

Le cas concret de la certification RS6970 2

Pourquoi le plafond de 1 500 € ? 3

2. Qui peut compléter le financement ? 4

3. Si vous êtes **salarié** : solliciter votre employeur 4

4. Si vous êtes **demandeur d'emploi** : solliciter France Travail 5

5. Et les OPCO ou autres financeurs ? 5

6. Les étapes pour préparer votre financement 6

Points de vigilance 6

L'essentiel à retenir 6

1. Qu’est-ce qu’un abondement CPF ?

L’abondement CPF est un financement complémentaire qui peut être ajouté au financement de votre formation lorsque vos droits CPF ne couvrent pas le montant à payer. Il peut provenir, selon votre situation, d’un employeur, de France Travail, d’un OPCO ou d’un autre financeur. Vous pouvez également régler vous-même le reste à payer.

Le cas concret de la certification RS6970

La certification RS6970, intitulée « **Piloter la stratégie climat d’une organisation en mobilisant la méthodologie Bilan Carbone®** », est proposée par IFC.D via Mon Compte Formation.

Le parcours de préparation à la certification permet d’acquérir les compétences nécessaires pour **piloter concrètement, en interne, la stratégie climat d’une organisation en vous appuyant sur la méthodologie Bilan Carbone®**.

Le tarif global de référence indiqué pour ce parcours est de 2 388 € TTC (examen inclus).

Précision : Suivre ce parcours de formation ne garantit pas l’obtention de la certification ; celle-ci dépend de la réussite aux évaluations.

Exemple de calcul

Pour un parcours à 2 388 € TTC, si le titulaire peut mobiliser 1 500 € de droits CPF, le montant restant à financer est de 888 €. Ce calcul est indicatif : le montant effectivement mobilisable, les aides éventuelles et le reste à payer doivent être vérifiés dans le dossier Mon Compte Formation.

Pourquoi le plafond de 1 500 € ?

Depuis le 26 février 2026 (Décret n° 2026-127 du 24 février 2026), les droits CPF mobilisables pour les actions préparant à une certification enregistrée au Répertoire spécifique sont plafonnés à 1 500 €. Ce plafond concerne le montant de droits CPF mobilisables ; il ne fixe pas le prix de la formation.

À retenir

Pour une certification inscrite au Répertoire spécifique (RS), le plafond de droits CPF mobilisables est de 1 500 €. Le reste peut être financé par un paiement personnel ou, selon votre situation, par un financeur complémentaire.

2. Qui peut compléter le financement ?

Le financeur à solliciter dépend principalement de votre situation professionnelle, de votre projet et des dispositifs disponibles. Les financements complémentaires dépendent de critères d'éligibilité.

Certains sont proposés automatiquement dans Mon Compte Formation ; d'autres nécessitent une demande et l'accord du financeur.

01 Employeur

Dotation volontaire via le portail des financeurs, si applicable.

02 France Travail

Aide complémentaire possible pour un demandeur d'emploi, selon le projet.

03 OPCO / branche

À vérifier selon le secteur, la branche et les dispositifs ouverts.

04 Paiement personnel

Règlement du reste à payer directement sur Mon Compte Formation.

L'existence d'un dispositif ne garantit pas l'accord du financeur.

3. Si vous êtes salarié : solliciter votre employeur

Vous pouvez présenter la formation à votre employeur si elle répond à un besoin professionnel : développement de compétences, évolution du poste, contribution à la stratégie climat de l'entreprise ou accompagnement d'un projet de transition.

Préparez les éléments utiles à la demande :

- l'intitulé de la certification RS6970 et les compétences visées ;
- le coût total du parcours (2 388 € TTC) ;
- le montant de droits CPF mobilisables et le reste à financer affichés sur Mon Compte Formation ;
- les bénéfices attendus pour votre poste ou votre entreprise.

Si l'employeur accepte de contribuer, il peut, lorsque le dispositif est applicable, attribuer une dotation via le portail des financeurs. Les modalités doivent être confirmées avec l'employeur et dans Mon Compte Formation.

CPF - Comment effectuer une dotation employeur

À savoir

La participation financière obligatoire de 150 € applicable en 2026 est automatiquement prise en compte dans le parcours d'achat sur Mon Compte Formation, sauf en cas d'exonération (notamment pour les demandeurs d'emploi ou les bénéficiaires d'un abondement employeur, selon les conditions applicables).

Lorsque le montant restant à financer est déjà supérieur à 150 €, cette participation est incluse dans le calcul affiché sur la plateforme et ne doit donc pas être ajoutée une seconde fois.

Cette participation étant versée à la Caisse des Dépôts, l'organisme de formation ne peut pas en effectuer le remboursement.

Vérifiez les conditions affichées lors de la validation de votre dossier, notamment tout engagement relatif à un éventuel complément de participation.

4. Si vous êtes demandeur d’emploi : solliciter France Travail

Si vous êtes inscrit à France Travail, vous pouvez vérifier la possibilité de demander un financement complémentaire depuis votre dossier Mon Compte Formation. L’aide dépend de votre projet de retour à l’emploi ou de reconversion et de la décision de France Travail.

Pour étayer votre demande, expliquez notamment :

- le métier ou l’activité visés ;
- le lien entre la certification RS6970 et votre projet professionnel ;
- les compétences attendues et les débouchés envisagés ;
- la raison pour laquelle le financement complémentaire est nécessaire.

CPF - Procédure pour une demande d'abondement à France Travail

Anticipez le délai
La demande d’abondement France Travail doit être initiée suffisamment tôt. Votre formation doit débuter plus de 21 jours ouvrés après votre demande.

5. Et les OPCO ou autres financeurs ?

Selon votre statut et votre secteur d’activité, un OPCO, une branche professionnelle, un fonds d’assurance formation ou un autre dispositif peut parfois participer au financement. Il convient de contacter le financeur compétent pour vérifier si une aide est ouverte à votre situation et à la certification RS6970.

La présence d’un organisme parmi les financeurs possibles ne garantit pas un abondement pour cette certification. Demandez confirmation avant de compter sur ce financement.

Sources officielles utiles : Fiche RS6970 • Plafond CPF RS • Reste à payer • Participation obligatoire • Code du travail

Informations consultées en octobre 2026. Les montants et règles peuvent évoluer ; vérifiez les informations affichées lors de l’inscription.

6. Les étapes pour préparer votre financement

- Consultez votre solde CPF et les informations de financement affichées pour la session RS6970 choisie.
- Vérifiez le plafond de droits mobilisables applicable aux certifications RS (1 500 € en 2026).
- Calculez le reste à financer à partir du montant indiqué dans Mon Compte Formation.
- Identifiez le financeur potentiel selon votre situation : employeur, France Travail, OPCO, branche ou autre dispositif.
- Anticipez les délais et attendez la confirmation du financement avant de considérer l'aide comme acquise.
- Si aucun financement complémentaire n'est obtenu, vérifiez le montant du reste à payer et les modalités de règlement sur Mon Compte Formation.

Points de vigilance

- Le plafond de 1 500 € limite les droits CPF mobilisables pour une certification RS ; il ne signifie pas que le prix de la formation est plafonné à 1 500 €.
- Les aides complémentaires dépendent de votre statut et des règles du financeur : elles ne sont pas garanties.
- Le reste à payer affiché sur Mon Compte Formation fait foi pour finaliser la commande. Le règlement du reste dû doit être effectué sur la plateforme.
- Ne confondez pas la participation financière obligatoire de 150 € et le reste à financer lié au plafond RS : la plateforme tient compte des règles applicables lors de la simulation.

L'essentiel à retenir

Pour la certification RS6970, le coût du parcours de référence est de 2 388 € TTC et le plafond de droits CPF mobilisables pour une certification RS est de 1 500 € en 2026. Un complément de financement peut être recherché selon votre situation. La meilleure démarche consiste à vérifier votre dossier Mon Compte Formation, puis à solliciter le bon financeur suffisamment tôt.

Besoin d'informations ?
Pour les modalités pédagogiques et le déroulement de la certification RS6970, contactez IFC.D – Véronique Vargas au 01 83 64 28 13 ou par mail : contact@ifc-d.com.

Pour confirmer les droits mobilisables, le reste à payer et les options de financement affichées, référez-vous à votre dossier Mon Compte Formation et aux organismes financeurs compétents.